

N° 2021.08.01.007

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de l'entreprise CHICHE DEMENAGEMENT, pour un stationnement avec empiètement sur chaussée d'un camion pour livraison de déménagement, 8 rue Maréchal Bernadotte à Carbon-Blanc, le 15 janvier 2021 ;

## ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1er :** Le 15 janvier 2021, l'entreprise CHICHE DEMENAGEMENT est autorisée à stationner son camion de déménagement avec empiètement sur chaussée, devant le 8 rue du Maréchal Bernadotte, à Carbon-Blanc pour une livraison de déménagement.

**ARTICLE 2 :** Le camion ne devra pas gêner la circulation des piétons sur le trottoir, sur 1,40m pour les personnes à mobilité. A ce titre un cheminement piéton devra être réalisé autour dudit camion par l'entreprise effectuant le déménagement.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement et le dépassement seront interdits aux droits des travaux.

**ARTICLE 4 :** La circulation sera déviée manuellement au droit des travaux.

**ARTICLE 5 :** L'Entreprise CHICHE DMENAGEMENT s'engage à mettre en place par des plots et des panneaux adaptés la signalisation correspondante d'approche et de position.

**ARTICLE 6 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'Entreprise CHICHE DEMENAGEMENT

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 08 janvier 2021



Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Jean-Luc LANCELEVÉE.